



# LOTT

LIGUE OCCITANIE  
TENNIS DE TABLE



Championnat d'Occitanie par  
Equipes

Circulaire de la CSR

2EME PHASE 2022/2023

Balma le 5 janvier 2023

**Saison 2022 / 2023**  
**CIRCULAIRE D'INFORMATIONS - 2EME PHASE**

Les calendriers du Championnat par équipes régional de la 2ème phase sont disponibles sur le site de la Ligue (menu « Administratif » - « Documentation » - section sportive) ou en cliquant sur [ce lien direct](#).

Afin d'éviter des litiges au cours de la saison entre votre association et la Commission sportive régionale, voici quelques éléments complémentaires.

<b>1) Gestion sous GIRPE</b>
------------------------------

GIRPE doit être utilisé au niveau régional ([lien de la version 7.5](#)).

Le logiciel intègre un tutoriel d'utilisation (point d'interrogation en haut à gauche lorsqu'on a lancé l'exécutable).

<b>2) Transmission des résultats</b>
--------------------------------------

Les résultats doivent être communiqués **au plus tard le dimanche soir** par un responsable du club de l'équipe recevant.

Le club recevant doit saisir la feuille de rencontre via GIRPE avant le lundi 12h (accès club ou pass-équipe).

*Le Pass-Equipe*

A chaque équipe, il est automatiquement attribué un code alphanumérique de 10 caractères consultable dans le menu sportif de l'espace monclub.

Le responsable du club donne ce code à chaque responsable d'équipe qui lui permettra de se connecter avec un accès restreint à l'espace monclub pour remonter la feuille via GIRPE ou la saisir manuellement en cas de problème technique avec GIRPE ([voir ce tutoriel](#)).

La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- Un feuillet au juge-arbitre ;
- Un feuillet à chacun des capitaines.

La feuille de rencontre doit être envoyée au secrétariat de la ligue (sauf si la feuille est remontée sous GIRPE) :

- En cas d'absence d'une des deux équipes (exempt ou forfait) ;
- En cas de match nul ;
- En cas de présence d'un rapport du juge-arbitre.

Dans le cas où le juge-arbitre rédige un rapport, il doit l'envoyer à la Commission Sportive Régionale, par email au secrétariat de la ligue qui fera suivre.

Dans le cas d'un forfait, l'équipe qui aurait dû recevoir doit communiquer le forfait avant le dimanche soir à la Ligue.

### 3) Demande de modification des rencontres

Le club doit déposer une demande de modification de rencontre dans l'espace monclub au minimum 8 jours avant la date officielle pour les reports et au minimum 8 jours avant la date demandée pour les rencontres avancées.

Le club adverse devra donner une réponse sous 48 H dans l'espace monclub pour que la CSR puisse donner son avis et informer les clubs et le juge arbitre le cas échéant.

[Voir ce tutoriel.](#)

### 4) Quelques rappels

- En Prénationale le juge arbitrage est neutre. Cette saison, les clubs s'acquittent d'un forfait de 70 € par phase et par équipe de PN et la ligue se charge de payer directement la vacation aux juges arbitres.
- En Prénationale, le classement minimum des joueurs est 11 et en Régionale 1, le classement minimum des joueurs est 10.
- Un 4<sup>ème</sup> joueur classé en dessous du classement minimum requis en PN et R1 est autorisé à la condition qu'il n'y ait pas de joueur mieux classé que lui dans les équipes de numéro supérieur pour le compte d'une même journée.
- Obligation aux clubs évoluant de la R1 à la R4 de fournir un JA1 officiel joueur ou non pour les rencontres à domicile.
- Utilisation de balles en plastique obligatoire.

### 5) Règle spécifique de qualification des joueurs et des équipes (cascade de points)

La Ligue Occitanie a reçu l'autorisation de la CSF pour déroger à la règle de brûlage classique et la remplacer par le principe suivant.

► Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : **Équipe N > Équipe N+1 > ... Équipe N+x**, selon les points classement officiels de chaque phase (voir le règlement complet dans les Règlements Sportifs Régionaux).

► Afin d'aider les clubs dans la gestion du championnat, la ligue met en place un fichier Excel pour constituer les équipes. Il sera mis à disposition sur le site de la ligue tous les jeudis précédant une journée de championnat (partie "sportif" puis "Championnat par équipes"). ~~Les clubs auront l'obligation de le remplir et le transmettre à la CSR.~~

En revanche, pour ce qui concerne le nombre de joueurs mutés et étrangers, les règlements fédéraux s'appliquent, à savoir :

- deux joueurs mutés maximum par équipe
- un seul joueur étranger (hors UE) par équipe.

### 6) Règlements

Les [Règlements Sportifs Fédéraux 2022/2023](#) sont consultables sur le site de la FFTT (pages 20 et 21 et 24 à 37 pour le Championnat par équipes).

Le règlement régional du Championnat par équipes est consultable sur le site de la Ligue (pages 4 à 11 des [Règlements Sportifs régionaux 2022/2023](#)).

**La température minimale pour autoriser le déroulement des rencontres est fixée à 14°.** Dans le cas où elle est en dessous (s'assurer auprès de la commune que la salle sera chauffée au minimum à cette température), les équipes devront s'entendre pour jouer dans une autre salle.

La Commission Sportive Régionale étudiera tout litige mais il est admis que si la rencontre ne peut se dérouler, l'équipe qui reçoit devra déclarer forfait à défaut de trouver un accord avec l'équipe adverse pour une autre salle ou pour une autre date.

## 7) Montées/descentes

A l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase, le premier de chaque poule accèdera à l'échelon supérieur de la PN à la R2 et les deux premiers de chaque poule accèderont à l'échelon supérieur pour les R3 et R4.

Les descentes dans chaque division sont fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur.

Dans tous les cas, le 8<sup>ème</sup> de chaque poule descend dans la division inférieure.

## 8) Vœux

Pour rappel, les vœux formulés par les clubs ne doivent concerner que :

- Le jour et l'horaire choisis parmi ceux proposés pour les équipes de Régionale 1 à 4, à savoir le samedi 15h, 16h, 17h ou le dimanche 14h30 (sauf dérogation).
- Pour pallier les contraintes liées à la capacité d'accueil de la salle ou de sa disponibilité.

En aucun cas, la CSR n'accèdera à des demandes de « confort ».

**La date limite pour engager les équipes et transmettre les vœux pour la 1<sup>ère</sup> phase du Championnat 2023/2024 dépendra du calendrier 2023/2024.**

## ANNEXE - TARIF DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES 2022 / 2023

**Ces pénalités financières viennent en complément des pénalités sportives prévues dans les règlements (fédéraux ou régionaux).**

### RETRAIT ULTÉRIEUR D'UNE ÉQUIPE

- Montant de l'engagement de la division (article II.102)

### NON MISE A DISPOSITION D'UN JUGE ARBITRE OFFICIEL (JA1)

- En Prénationale par prestation non effectuée : **100 euros**
- Dans les autres divisions par prestation non effectuée : **50 euros**
- En cas de plus de 2 prestations effectuées à la fois : **100 euros**

### FEUILLES DE RENCONTRES

- Non saisie des résultats et/ou de la feuille de rencontre sur SPID dans les 48H ou saisie incomplète : **10 euros**

## **OUVERTURE DE LA SALLE**

- Retard de l'ouverture de la salle : **50 euros**

## **RETARD**

- Retard d'une équipe : **50 euros**

## **ÉQUIPEMENT**

- Tenue non réglementaire (PN et R1) : **10 euros / joueur**

## **COMPOSITION DES ÉQUIPES**

- Equipe incomplète (un joueur absent) : **100 euros**
- Equipe incomplète (plus d'un joueur absent) : **200 euros**
- Equipe non conforme à la règle en cascade : **pas de pénalité en 1<sup>ère</sup> phase puis 100 € à partir de la 2<sup>ème</sup> phase**
- ~~- Non transmission du fichier de composition des équipes : pas de pénalité en 1<sup>ère</sup> phase puis 30 € à partir de la 2<sup>ème</sup> phase.~~

## **JOUEUR NON QUALIFIÉ**

- Joueur non qualifié (brûlé, non licencié, non autorisé...) : **100 euros**

## **RÉCLAMATION**

- Réclamation sur la feuille de rencontre : **15 euros**

## **FORFAITS**

- 1<sup>er</sup> forfait : **confiscation de la caution** versée en début de Championnat et **versement d'une deuxième caution de 100 euros**
- 2<sup>ème</sup> forfait : **deuxième caution retenue** et équipe mise en forfait général en fin de saison
- En cas de 3<sup>ème</sup> forfait et de suivants : **200 euros/forfait**

## **APPEL A UNE DÉCISION AUPRES DU JURY D'APPEL OU CONSEIL DE LIGUE**

- Droit d'appel : **100 euros**

**Correspondance des journées**  
**Championnats par équipes 2022-2023 - 2ème phase**

N° journée sous SPID	Nationales Messieurs	Régionales Messieurs	Nationales Dames	Régionales Dames
13	21-janv.-23	21-janv.-23	21-janv.-23	
14	4-févr.-23	4-févr.-23	4-févr.-23	
15	4-mars-23	4-mars-23	4-mars-23	
16	18-mars-23	18-mars-23	18-mars-23	
17	1-avr.-23	1-avr.-23	1-avr.-23	
18	15-avr.-23	15-avr.-23	15-avr.-23	
19	13-mai-23	13-mai-23	13-mai-23	
20	Titres	Titres	Titres	1er tour 26/03/23
21	Titres	Titres	Titres	2e tour 26/03/23
22	Titres	Titres	Titres	3e tour 26/03/23
23	Titres	Titres	Titres	4e tour 26/03/23
24	Titres	Titres	Titres	5e tour 26/03/23